

COMMUNE DE LAROCHE-PRES-FEYT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Folio : 2025-026

Séance du 12 juin 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	6	6

L'an deux mil vingt-cinq, le douze juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LAROCHE-PRES-FEYT s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre CHEVALIER.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 06 juin 2025.

Vote
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. BARRIER Pascal – M. CHEVALIER Pierre – Mme GATHIER Nicole - M. MASSIAS Aurélien - M. LOURADOUR Vincent - Mme THOMAS Alexandra

Absent : M. THOMAS Patrice

A été nommé secrétaire : M. Pascal BARRIER

Objet : ETABLISSEMENT D'UN ACTE ADMINISTRATIF : BIENS ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

2025-03-05

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un arrêté préfectoral a été établi en date du 14 avril 2003 portant dissolution de l'Association Foncière de Remembrement de LAROCHE-PRES-FEYT.

Cet arrêté fait suite à la délibération du 28 mars 2003 par laquelle le conseil d'administration de l'association foncière de remembrement de LAROCHE-PRES-FEYT demande d'une part la dissolution de l'association et d'autre part, le transfert de ses biens dans le domaine communal.

La commune a délibéré en date du 28 mars 2003 acceptant le transfert des biens de l'association dans son patrimoine communal.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le transfert de ces biens n'a jamais été formalisé par un acte notarié ou par acte administratif.

Monsieur le Maire informe qu'un devis a été sollicité à Mme Marie CHEMIN-MICHARD, Consultante en procédures foncières afin d'établir un acte d'incorporation dans le domaine communal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, décide :

- De faire établir un acte administratif par Mme Marie CHEMIN-MICHARD afin que les biens suivants soient intégrés dans le domaine communal :

Date de transmission de l'acte: 02/07/2025
 Date de réception de l'AR: 02/07/2025
 019-211910807-20250305-DE

A G E D I

ZA 2	ZB 34	ZD 29	ZI 26	ZE 19
ZA 4	ZB 36	ZD 38	ZK 18	ZE 24
ZA 10	ZB 49	ZD 40	ZK 22	ZE 26
ZA 13	ZC 1	ZD 43	ZK 25	ZE 35
ZA 23	ZC 3	ZD 56	ZL 4	ZE 56
ZB 5	ZC 11	ZD 67	ZL 7	ZH 7
ZB 6	ZC 16	ZD 76	ZL 13	ZH 10
ZB 12	ZC 29	ZD 77	ZM 1	ZI 2
ZB 14	ZC 32	ZD 102	ZM 13	ZI 5
ZB 16	ZC 45	ZD 103	ZM 16	ZI 11
ZB 21	ZC 60	ZD 104	ZM 25	ZI 16
ZB 29	ZD 13	ZE 17	ZM 28	ZI 17
ZM 41	ZN 1	ZN 10		

➤ D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cet acte.

* Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

A LAROCHE-PRES-FEYT, le 12 juin 2025.

Le Maire,

 Pierre CHEVALIER

Date de transmission de l'acte: 02/07/2025
 Date de reception de l'AR: 02/07/2025
 019-211910807-20250305-DE
 A G E D I